



■ **Décision n°2023-215**
Domaine et patrimoine

Le Maire de Creil,
Pôle Vie de la Cité

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques dont notamment l'article L.2122-1 et suivants,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023 portant délégation à Monsieur le Maire de certains des pouvoirs énumérés à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant :**

La mise à disposition à Monsieur Sylvain BUTZIG, agent municipal, à titre précaire et révocable d'un logement communal de type F4, situé 39 rue Gérard de Nerval à Creil – 80100, représentant une surface habitable de 65,60 m²,

■ **Décide :**

Article 1 : de signer une convention d'occupation à titre précaire et révocable avec Monsieur Sylvain BUTZIG pour la mise à disposition du logement susmentionné.

Article 2 : de conclure cette convention pour une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2026.

Article 3 : de fixer le montant mensuel de la redevance d'occupation à 280,50 € (deux-cent-quatre-vingt euros et cinquante centimes, payable au comptable public, à compter du 1^{er} avril 2023.

Article 4 : d'imputer les recettes au compte 752 71 AD du budget de la Ville.

Article 5 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télécours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

DOCUMENT CERTIFIE EXECUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 18.04.2023
et publication ou notification le 18.04.2023
affiché le
CREIL, le 18.04.2023

Creil, le 1^{er} avril 2023

Jean-Claude VILLEMMAIN

Pour le Maire et par délégation

La Directrice du pôle
"Vie de la Cité"
Corinne FABLET

Maire de Creil,
Président de l'ACSO